



**PROGRAMME ENERGETIQUE 2012 - 2017**

**EXTRAIT DU PROGRAMME DU PARTI SOCIALISTE**

## **1.2 Porter la France et l'Europe en tête de l'économie verte et de la lutte contre le changement climatique**

Le Grenelle de l'environnement a soulevé un espoir, mais ses mesures les plus audacieuses en faveur d'une autre croissance ont été détricotées par la droite sous la pression des groupes d'intérêts marchands. Pourtant, la préservation écologique autant que la relance économique passent par un nouveau contenu de la croissance.

### **1.2.1 miser sur l'éco-conception**

Tout produit, tout procédé industriel doit être pensé de façon à minimiser son impact sur l'environnement et à maximiser sa durabilité. L'éco-conception est une source féconde d'innovations pour les entreprises, un gisement d'emplois non-délocalisables et un outil efficace contre le changement climatique.

Nous généraliserons le principe de l'éco-conditionnalité des aides aux entreprises, en particulier les allègements de cotisations sociales. La commande publique sera soumise à une notation social-écologique des entreprises, en particulier les grands groupes cotés.

Nous soutiendrons les productions économes en ressources naturelles épuisables et encouragerons le développement de nouveaux usages – généralisation du recyclage, du réemploi et de la valorisation des déchets - pour des matières actuellement peu ou mal valorisées (biogaz, biomasse, cogénération, eaux grises, métaux rares, économies circulaires). Les projets industriels les plus innovants dans ces domaines (technologies de recyclage et de biodégradation, déconstruction des produits industriels complexes comme l'automobile, nouvelles technologies de maîtrise de l'énergie, matériaux d'éco-construction) bénéficieront d'un soutien financier bonifié. Cette orientation est d'autant plus nécessaire que les secteurs concernés sont souvent des gisements d'emplois non-délocalisables.

Nous encouragerons les relocalisations d'activités. Dix ou quinze ans après avoir externalisé, nombre d'entreprises, moyennes ou de taille mondiale, font leurs comptes. Frais de transports, difficulté de gérer une activité à distance, coût de la non qualité, transferts de technologies, retards de production, perte de savoir-faire, frais de déplacement, autant de contraintes qui effacent les gains liées à la délocalisation. Les entreprises qui relocalisent tout ou partie de leur activité doivent être encouragées par la puissance publique nationale ou locale.

Favoriser l'éco-conception passe également par plus de transparence et une meilleure information des consommateurs qui sont d'abord des citoyens. Pour cela nous développerons, en les rationalisant, l'éco-labellisation et l'éco-certification des produits et des procédés industriels.

### 1.2.2 Rattraper notre retard en matière d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie pour réussir la transition écologique

Le temps des énergies abondantes et bon marché, au moins dans les pays industrialisés, est révolu. La lutte contre le dérèglement climatique exige de réduire drastiquement la part des énergies fossiles.

L'épuisement des ressources naturelles rend l'exploration, l'extraction et la combustion de plus en plus coûteuses et surtout dangereuses pour l'écosystème – comme en témoignent les techniques utilisées pour le gaz de schiste.

La marée noire en Louisiane d'avril 2010 et surtout la catastrophe nucléaire de Fukushima en mars 2011 ont provoqué une prise de conscience salutaire : la priorité doit être donnée aux énergies sûres et durables, encore marginales dans notre « mix » énergétique. Il s'agit de garantir l'indépendance et la sécurité énergétique de la France, donc de sortir de la dépendance au pétrole et au nucléaire.

- La transition énergétique commence par la sobriété et l'efficacité énergétiques : la première énergie économisée est celle qui n'est pas consommée. Dans une cohérence fiscale d'ensemble, nous mettrons en place une contribution climat-énergie juste, incluant l'électricité et vraiment redistributive, accompagnée de mesures de justice sociale pour les ménages qui subissent la crise et les entreprises les plus exposées à la concurrence mondiale. Nous rendrons la TVA écomodulable, c'est-à-dire réduite sur les produits non polluants et plus élevée sur les autres. Les gisements d'économie d'énergie résident dans les transports – dont nous développerons les infrastructures et le confort – et dans le logement – nous accélérerons et planifierons la rénovation thermique du parc de logements anciens. De même, pour réduire la facture énergétique pour les particuliers, notamment les plus modestes, et son impact sur l'environnement, nous procéderons à une taxation des groupes pétroliers. Nous mettrons en place une nouvelle tarification qui assurera à tous l'accès à l'eau et à l'énergie. Cette tarification sera fonction de l'usage, avec un tarif de base peu cher pour les besoins essentiels et des tarifs progressifs pour les consommations non contraintes.- Nous lancerons un vaste plan de rénovation thermique (résidentiel et tertiaire) pour porter le rythme à un million de rénovations lourdes par an afin de pouvoir traiter l'ensemble du parc d'ici 2050. Ce plan sera complété de mesures de lutte contre le tout électrique pour le chauffage, de la généralisation du compteur intelligent gratuit pour l'usager, d'un plan ambitieux de formation initiale et continue à destination des métiers et filières du bâtiment durable, et de la mise en place, par la puissance publique, d'une ingénierie publique. Nous banaliserons les pratiques de sobriété énergétique dans les usages et notre mode de vie, par la sensibilisation, la mobilisation des acteurs, la révision de nos politiques d'aménagement, l'introduction de critères environnementaux dans les marchés publics, le développement des circuits courts...

- Un fond national de l'efficacité énergétique sera constitué afin de financer ces économies d'énergie (logements, transports individuels et collectifs), le rattrapage en matière de nouvelles énergies et le développement de nouvelles filières, ainsi que les mesures d'accompagnement à destination des ménages précaires. Il sera abondé par le produit de la contribution énergie-climat, de taxes sur l'uranium et les déchets nucléaires, des taxes actuelles sur les produits fossiles (25,5Mds €/an) et par les économies permises par la suppression des niches fiscales liées aux énergies fossiles (4Mds €/an). La taxation des super profits des compagnies pétrolières viendra compléter le financement, le cas échéant, en particulier pour les dispositifs d'accompagnement à destination des ménages précaires.

- Changer de modèle suppose aussi un bouquet énergétique qui prépare l'avenir. Pour limiter le changement climatique d'ici 2020, nous devons réduire de 20 % au moins nos émissions de CO2 et porter à

23 % la part des énergies renouvelables (ENR) dans notre production. L'hydraulique et le nucléaire produisent, une électricité abondante, permanente, bon marché. La France a, depuis plus d'un demi-siècle, fait le choix du nucléaire et, dans le monde, 250 nouvelles unités sont programmées d'ici 2030. Pour toutes les nations fortement dépendantes de l'énergie nucléaire, Fukushima signifie l'effondrement du mythe de la maîtrise du risque nucléaire circonscrit aux pays négligents. C'est pourquoi, à partir de 2012, nous augmenterons la part des énergies renouvelables pour sortir de la dépendance au nucléaire et au pétrole.

En France, le nucléaire n'est pas qu'une source d'énergie, il est un fleuron industriel, un socle de technologies et de savoir-faire qui ont forgé notre indépendance nationale. Penser notre avenir énergétique présuppose de penser l'avenir de notre industrie nucléaire. Au lendemain de la catastrophe survenue au Japon, le Parti socialiste a demandé un audit transparent et contradictoire du parc français actuel : nous le réaliserons en intégrant la pluralité des points de vue, en évaluant particulièrement l'état de la maintenance et de la soustraction, en réévaluant les risques sismiques et naturels au regard des effets du dérèglement climatique. La transition énergétique doit être démocratique. Dans le passé, les décisions énergétiques étaient prises sans réelle information ni vraie discussion. Les cercles de la décision étaient restreints, voire confisqués. Dans une société ouverte où le risque zéro n'existe pas, les choix – particulièrement pour l'installation des infrastructures d'énergies renouvelables – doivent être partagés avec les citoyens.

C'est pourquoi un débat national sur la transition énergétique sera organisé en 2012.

Quant aux missions des entreprises françaises compétentes qui représentent 200 000 emplois directs et indirects dans notre pays, elles doivent être orientées autour notamment de quatre objectifs stratégiques : la sécurité des installations existantes, le traitement et le stockage des combustibles usés, le démantèlement des centrales en Europe et dans le monde (après Fukushima, les demandes vont se multiplier), développer leurs activités consacrées aux énergies renouvelables. Les crédits d'état pour le renouvellement du parc de centrales nucléaires actuellement engagé seront conditionnés au respect de ces orientations. D'ici la conclusion de ce débat, nous mettrons en place un moratoire sur l'accroissement des capacités nucléaires. Les exportations de technologies nucléaires (y compris le MOX) seront interdites sur les pays ou zones à risque. Il reviendra à l'état d'organiser l'ensemble des acteurs – EDF l'architecte-ensemblier, AREVA pour les activités du cycle du combustible, la conception et la fabrication d'îlots, les services à l'exploitation, ainsi que le Commissariat à l'énergie atomique (CEA)

– une filière du nucléaire civil français contrôlée par la puissance publique. Ne gâchons pas des années de succès technique et économique, uniques au monde, du secteur public français

– le nucléaire civil – parce que la gestion privée au Japon a conduit à un désastre, comme cela avait été aussi le cas dans une moindre mesure à Three-Mile Island aux états-Unis en 1979. Ne laissons pas entre des mains mercantiles l'avenir énergétique d'un pays et même d'un continent, alors que la population peut être exposée à des risques de catastrophes majeures. Nous reviendrons sur la loi NOME (Nouvelle organisation des marchés de l'électricité). La propriété publique des infrastructures de traitement des déchets nucléaires sera garantie, tout comme celle des infrastructures stratégiques de transport de gaz et d'électricité. Il s'agit d'entrer dans une autre période : celle de la transition énergétique qui doit nous conduire vers un monde dans lequel la satisfaction de nos besoins énergétiques ne dépendra plus exclusivement du pétrole et du nucléaire. C'est pourquoi nous engagerons un plan d'investissements massifs pour les économies d'énergie et les énergies renouvelables à l'échelle nationale et européenne. La diversification des sources de production, de la recherche à l'industrialisation, se fera sans exclusive : éolien

terrestre ou off-shore, bioénergies (biomasse, biogaz au bilan carbone neutre, résidus naturels), hydraulique, géothermie, hydrogène, stockage d'énergie, énergie solaire (dont la filière naissante a été dramatiquement affaiblie par le décret gouvernemental suspendant l'obligation d'achat d'électricité photovoltaïque) et énergies issues de la mer (courants, houle, marée et température de l'eau). Nous développerons tout particulièrement ces nouvelles sources d'énergie dans les départements et territoires d'outremer, afin de bénéficier de leur environnement favorable et de favoriser leur autonomie énergétique. Jusqu'à présent, la politique énergétique a été conçue sur un modèle centralisé, cohérent avec nos choix en matière d'électricité – grands barrages, grandes centrales... Les énergies renouvelables supposent des unités de production plus petites et plus disséminées. Nous mettrons en place une politique d'incitation efficace en faveur de l'autoconsommation des énergies renouvelables, en réservant notamment leur tarif d'achat à l'excédent de production. En lien avec la Banque publique d'investissement, nous créerons des pôles technologiques dans les territoires pour maintenir l'ensemble des filières en France. Leur développement se fera en lien étroit avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux (entreprises, laboratoires de recherche, universités, établissements d'enseignement supérieur et centres de formation, associations d'utilisateurs) qui seront partie prenante du débat sur les choix énergétiques..

Au plan continental, nous proposerons à nos partenaires la mise en œuvre d'une Communauté européenne des énergies, coopération renforcée rendue possible par les traités actuels. Elle est décisive si l'Europe veut sécuriser ses approvisionnements, diversifier ses sources de production, réduire sa consommation et assurer son indépendance énergétique. Nous plaiderons pour un statut public des réseaux européens de transport énergétiques.